

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 32 (1959-1960)

Heft: 6

Artikel: La Fédération des Associations suisses de l'enseignement privé

Autor: Regard, Emile

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-851270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Fédération des Associations suisses de l'enseignement privé

La Fédération des Associations suisses de l'enseignement privé fête cette année son cinquantième anniversaire. C'est l'occasion de renseigner le public sur le rôle qu'elle joue au sein de l'enseignement privé suisse.

Fondée en 1909 sous le nom «d'Association suisse de l'enseignement privé», elle fut, pour diverses raisons, dissoute le 8 février 1948 et remplacée par la Fédération actuelle. Cette transformation peut être considérée comme un bienfait, car elle donna immédiatement une impulsion nouvelle à la Fédération naissante. Tandis que l'ancienne association groupait essentiellement les directeurs d'instituts, la Fédération qui lui succéda adopta un statut plus fédéraliste. Elle est composée, aujourd'hui, de cinq associations régionales, qui sont:

- L'Association des pensionnats et instituts de Genève;
- L'Association vaudoise des directeurs et directrices d'institutions d'enseignement privé;
- L'Association des institutions et établissements d'enseignement privé du Canton de Neuchâtel et environs;
- Verband deutschschweizerischer Erziehungs-institute und Privatschulen;
- Arbeitsgemeinschaft deutschschweizerischer Institutsleiter.

Toutes les écoles affiliées, quels que soient leur type et leur importance, ont la possibilité de collaborer étroitement aux responsabilités du pouvoir. Malgré les diversités d'opinion et le caractère individualiste très prononcé de chacun de ses membres, les résultats obtenus par la modification de la structure de l'ancienne Association ont dépassé les prévisions les plus optimistes. Il s'est formé un esprit de collaboration et d'entente; des liens d'amitié et d'estime sont nés qui n'existaient pas auparavant au même degré et qui sont la conséquence d'un travail en commun.

Quels sont les buts de la Fédération?

Selon le préambule de ses statuts, la Fédération a pour but de grouper les écoles privées de notre pays en vue de rechercher une collaboration sincère sur les problèmes d'éducation et de formation professionnelle. Elle a également pour tâche de veiller à la défense des intérêts de ses membres et de contribuer au renforcement du sentiment de solidarité entre les directeurs d'instituts. Sur un terrain plus étendu, sa mission consiste à établir et à maintenir

des rapports étroits avec les autorités, les écoles publiques, ainsi qu'avec d'autres organisations pédagogiques suisses ou étrangères.

Quelle est sa structure?

Toute école privée, quelle que soit sa nature et son importance, peut, à condition d'offrir des garanties suffisantes pour un programme d'enseignement sérieux et consciencieux, être admise au sein de la Fédération. Cette admission ne peut toutefois se faire que par le canal d'une association régionale reconnue, qui est seule compétente pour accueillir un nouveau membre. L'école nouvellement admise fait ensuite d'office partie de la Fédération.

Les associations régionales sont représentées au comité central à raison de deux délégués par association. Le président central est nommé par l'assemblée générale; il est élu pour deux ans, une fois en Suisse romande, une fois en Suisse alémanique.

L'assemblée générale, qui groupe l'ensemble des écoles membres, se réunit chaque année en séance administrative. Tous les deux ans cette séance est élargie et devient une réunion pédagogique appelée «Congrès pédagogique», au cours de laquelle sont exposés et traités des problèmes d'ordre professionnel et éducatif.

Le comité central peut constituer, si cela s'avère nécessaire, des commissions spéciales chargées de tâches temporaires. Ce fut notamment le cas de la commission des devises au cours de la dernière guerre et l'après-guerre. Il peut aussi favoriser la création de groupes d'études et de travail, tels que le groupement des écoles de commerce et celui des écoles de maturité. Le premier de ces groupements, toujours très actif, vient d'établir des prescriptions détaillées pour la remise de diplômes délivrés par ses membres. Les groupes de travail ainsi constitués désignent leur comité eux-mêmes et leurs décisions sont soumises à l'approbation du comité central ou de l'assemblée générale.

La Fédération nomme des représentants auprès de diverses instances de l'administration fédérale ainsi qu'auprès des organes du tourisme suisse et de la commission de l'UNESCO. Elle publie une revue mensuelle intitulée «Revue suisse d'éducation» et entretient un bureau de placement pour les professeurs de l'enseignement privé.

En outre, elle vient de créer un secrétariat permanent qui a son siège à Neuchâtel et dont la tâche essentielle consiste à coordonner les efforts de la Fédération en vue de son développement.

Qui sont ses membres?

Tous les types d'instituts sont représentés: internats et externats, écoles ménagères et techniques, écoles de mode et sociales, écoles commerciales, de secrétariat et de langues, écoles confessionnelles et laïques. Leur programme va du degré primaire au degré secondaire et gymnasial. Ces écoles préparent également à la maturité fédérale et aux examens d'entrée de nos hautes écoles techniques. Elles dispensent un enseignement d'après les programmes scolaires suisses et étrangers.

Il existe des écoles plus petites et d'importance moyenne à côté de grands établissements, situés en plaine ou à la montagne, pour jeunes filles, jeunes gens, voire même mixtes. Toutes les tendances sont représentées. Cette richesse dans la diversité donne à notre Fédération une cohésion qui en fait sa force.

Plusieurs instituts ont commencé leur activité depuis plus de 50 ans et quelques-uns sont déjà centenaires. Le plus ancien d'entre eux est «l'Institution de Montmirail», près de Neuchâtel, fondé en 1766.

Quant à la répartition géographique des écoles, la majorité sont situées en Suisse romande, tandis que les instituts les plus importants se trouvent en Suisse alémanique.

Quels sont ses effectifs?

La Fédération compte actuellement près de 150 écoles. D'après une enquête tout récente, l'effectif global des élèves internes s'élève à environ 4500 et celui des élèves externes à environ 10 000, sans compter celui des cours du soir évalué à 5000. C'est donc un total impressionnant de 20 000 élèves qui fréquentent les 150 écoles membres.

Il est évident que ce nombre ne comprend pas la totalité des élèves des écoles privées suisses. Selon les indications fournies par le bureau fédéral de statistique à la suite du dernier recensement des entreprises de 1955, le nombre total d'élèves inscrits dans les établissements d'enseignement privé de notre pays donne un chiffre approximatif de 55 000 personnes. 40 000 élèves sont considérés comme étudiants réguliers et 15 000 élèves suivent un programme partiel; il y a lieu de déduire de cette dernière catégorie les élèves des conservatoires de musique, dont l'effectif est estimé à 10 000 environ.

Les homes d'enfants ainsi que les écoles complémentaires commerciales ne sont pas comprises dans cette statistique.

La Fédération groupe donc un bon tiers de toutes les écoles privées suisses ainsi qu'un tiers de l'effectif total des élèves recensés. Notons, en passant, que

si l'on fait abstraction des grands instituts et collèges catholiques, toutes les écoles privées importantes y sont affiliées.

En ce qui concerne l'effectif des professeurs, la proportion est assez semblable à celle qui existe pour les élèves.

Sur 5000 professeurs recensés dans l'ensemble des écoles privées suisses, on compte approximativement 2000 professeurs engagés par les écoles membres de la Fédération.

La statistique fédérale manque malheureusement de précisions au sujet de la nationalité des élèves. L'enquête faite au sein de la Fédération a donné les résultats suivants: en dénombrant un total de 15 000 élèves réguliers, on constate que 5000 personnes sont de nationalité étrangère. Les jeunes filles et les jeunes gens sont en nombre à peu près égal.

Tâches actuelles de la Fédération

Les problèmes auxquels la Fédération doit vouer toute son attention au cours de ces prochaines années sont nombreux.

Voici les plus importants:

1. Etudier la création d'une caisse de retraite pour les directeurs et les directrices d'instituts, ainsi que pour le personnel enseignant et administratif. Une caisse semblable fonctionne déjà pour les membres de l'Association vaudoise des directeurs et directrices d'enseignement privé. Les travaux préparatoires en vue d'instituer une caisse pour l'ensemble des instituts suisses sont activement poussés et il y a tout lieu d'espérer que ce projet deviendra bientôt une réalité.
2. Favoriser la création d'associations régionales nouvelles dans les régions du pays où il n'existe pas encore de groupement professionnel de ce genre. On cherchera à introduire dans la Fédération toutes les écoles dignes d'en faire partie. Les démarches préliminaires entreprises dans ce sens ont donné jusqu'ici d'heureux résultats. Tout porte à croire que de nouvelles associations viendront bientôt s'ajouter à la liste déjà connue.
3. Poursuivre les efforts déjà entrepris jusqu'à ce jour auprès des autorités fédérales afin d'obtenir que certains diplômes délivrés par les membres de la Fédération soient reconnus comme équivalent du certificat de capacité décerné par les écoles officielles ou remis aux apprentis à la fin de leur apprentissage.
4. Sauvegarder la réputation de l'enseignement privé suisse en cherchant à éliminer toutes les écoles dont les méthodes de travail ne sont pas correctes et dont le programme d'enseignement ne présente pas de garanties suffisantes.

Conclusion

L'enseignement privé de notre pays jouit en ce moment d'une période de prospérité due avant tout à la situation politique et économique. Ces circonstances peuvent changer, comme ce fut le cas à plusieurs reprises dans le passé. Il importe donc d'être vigilant et de profiter de la conjoncture actuelle non seulement pour consolider les positions acquises,

mais aussi pour songer aux problèmes d'avenir. C'est dans la mesure où l'enseignement privé suisse, et en particulier notre Fédération, saura rester au-dessus des contingences purement matérielles, qu'il pourra insuffler à ses membres un esprit empreint de grandeur et de dévouement. C'est seulement dans cet esprit qu'il pourra continuer à remplir sa mission pédagogique et maintenir sa réputation et sa position dominante en Europe. *Emile Regard*

Aus der Geschichte des Verbandes der Erziehungsinstitute und Privatschulen

Es ist eigentlich verwunderlich, daß sich die privaten Erziehungsinstitute der Schweiz erst vor 50 Jahren zu einem Verband zusammenschlossen. Hat doch unser Land seit alter Zeit immer wieder private Schulen aufgewiesen, die durch ihre Erziehungsmethoden wie durch die Persönlichkeit ihrer Leiter weit über die Landesgrenzen hinaus bekannt, von zahlreichen Schülern besucht wurden. Es scheint, als ob die Notwendigkeit des Zusammenschlusses und der Besprechung gemeinsamer Aufgaben sich erst dann erwiesen habe, als sowohl die fachliche Ausbildung der jungen Menschen als auch die Probleme der Schulung von Jugendlichen und Erwachsenen, die keine Gelegenheit hatten, höhere Schulen zu besuchen, die Leiter privater Erziehungsinstitute vor ganz neue Aufgaben gestellt hat.

Es ist hier der Ort, festzuhalten, daß die Frage des Zusammenschlusses und der gemeinsamen Arbeit der Institutsvorsteher eng an die Probleme einer neuen Sozialstruktur wie auch neuer Bildungsnotwendigkeit gebunden war. Auf der einen Seite hatten sich Landerziehungsheime und Schulen für ausländische Kinder gebildet, die ganz besondere Erziehungsaufgaben in Verbindung mit entsprechender Ausbildung verknüpften, auf der anderen aber erwuchs den Privatschulen die Aufgabe, durch besondere Vorbereitung für die wirtschaftlichen Berufe dem Mangel an kaufmännischem Personal zu begegnen wie auch der Weiterbildung von Angestellten zu dienen. So war es eigentlich selbstverständlich, daß sich einige ihrer Aufgabe bewußte Instituts- und Schulleiter schon kurz nach Beginn unseres Jahrhunderts zur Besprechung von Unterrichts- und Erziehungsfragen zusammenfanden, worauf auch ein Gedankenaustausch über soziale Probleme und Standesfragen erwuchs. Und es ist wieder ganz natürlich, daß bei der föderalistischen Struktur unseres Landes sich in verschiedenen Ge-

bieten der Schweiz ähnliche Gruppierungen bildeten. Der Weg zum engeren Zusammenschluß war damit vorgezeichnet. Auf Antrag von G. Schmid (St.Gallen) wurde am 13. Februar 1909 im Hotel Royal in Zürich der Verband schweizerischer Institutsvorsteher und Inhaber von Schülerpensionen gegründet, der Ende des gleichen Jahres bereits 75 Mitglieder zählte und sich aus allen Gegenden der Schweiz rekrutierte.

Es wäre außerordentlich interessant, die Namen der Gründer, die Zusammensetzung der Vorstände und die Probleme der Verhandlungen im einzelnen zu verfolgen, doch würde dies den Rahmen unserer kurzen Übersicht weit überschreiten. Immerhin sei der erste Vorstand dieses Verbandes genannt: R. Thuli, Präsident; J. Hug, Vizepräsident; O. Gademann, Aktuar; Frl. Herder, Quästor; weitere Mitglieder Bertsch-Zürich, U. Schmidt-St.Gallen, W. Buser-Teufen, Leutenegger-Schinznach, Coray-Solothurn, Bach-Kefikon, Zuberbühler-Aarburg, Zweifel-Wyl, Schaer-Oberweid, G. Schmid-St.Gallen, Vodoz-Yverdon, Thudichum-Genf. (Mitteilung von Dr. K. Gademann.) Der junge Verband trat zur gleichen Zeit ins Leben, als sich auch die Mittelschullehrer in Solothurn zu einem großen schweizerischen Mittelschullehrerverein zusammenschlossen. Beider Ziele war in erster Linie die Stärkung des Erziehungswesens, das nicht nur der öffentlichen Schulen sondern auch der privaten Institute bedarf, sollen alle Probleme der Ausbildung und Weiterbildung erfaßt werden.

Im Jahre 1911 wurde der Name des Verbandes abgeändert in: *Verband schweizerischer Institutsvorsteher*. Die Zusammenarbeit mit verschiedenen ähnlichen Gruppierungen in anderen Landesteilen wurde vorerst nur in einzelnen Fragen aufgenommen. Der Krieg 1914—1918 bedeutete für eine große Zahl schweizerischer Institute einen außerordentlich schweren Eingriff, und eine ganze An-